

ÉLÉMENTS INDICATIFS DE CORRIGÉ

*Ce dossier présente des éléments indicatifs de corrigé à l'attention des correcteurs.
Plusieurs questions appellent des réponses rédigées de la part des candidats.
Seules les idées clés sont proposées, de manière schématique, pour permettre une approche ouverte des réponses des candidats.
Ce document ne constitue donc pas un modèle.*

Barème global : sur 80 points

NOTA : Il est rappelé que les nombres de points annoncés dans le sujet constituent un engagement à minima, incontournable, vis-à-vis des candidats. Le barème fourni respecte cette contrainte et doit s'appliquer à tous, sauf indications complémentaires données, lors des corrections, sur décision nationale.

Dossier 1 : Opérations commerciales et TVA (22 points)

- **Question 1 : (9 points)**
 - annulation des ventes : 2
 - correction des ventes : 2
 - annulation des achats : 2
 - correction des achats : 3
- **Questions 2 et 3 : (4 points)**
 - Ventilation des ventes : 2
 - Ventilation des achats : 2
- **Question 4 : (6 points)**
- **Question 5 : (3 points)**

Dossier 2 : Opérations de fin d'exercice (24 points)

- **Question 1 : (4 points)**
- **Question 2 : (2 points)**
- **Question 3 : (6 points)**
- **Question 4 : (4 points)**
- **Question 5 : (4 points)**
- **Question 6 : (4 points)**

Dossier 3 : Gestion du personnel (18 points)

- **Question 1 : 4 points**
- **Question 2 : 6 points**
- **Question 3 : 8 points (forme : 3 ; fond : 5)**

Dossier 4 : Gestion fiscale (16 points)

- **Question 1 : 6 points**
- **Question 2 : 2 points**
- **Question 3 : 2 points**
- **Question 4 : 2 points**
- **Question 5 : 4 points**

Dossier 1 : Opérations commerciales et TVA

1) Correction des enregistrements comptables

Date	Comptes	Libellé	Débit	Crédit	Code Journal
31/12/2004	707000	Ventes de marchandises	Extourne Fact 11/0501	50 028,85	VT
31/12/2004	411000	Clients	Extourne Fact 11/0501		VT
31/12/2004	707000	Ventes de marchandises	Extourne Fact 11/0502	15 865,36	VT
31/12/2004	411000	Clients	Extourne Fact 11/0502		VT
31/12/2004	411010	Client ALIBI	Fact 11/0501	50 028,85	VT
31/12/2004	707010	Ventes hors UE	Fact 11/0501		VT
31/12/2004	411020	Client Borino	Fact 11/0502	15 865,36	VT
31/12/2004	707020	Ventes UE	Fact 11/0502		VT
31/12/2004	401000	Fournisseur BLOCH	ExtourneFact AC-12/0314	3 587,00	AC
31/12/2004	607000	Achats de marchandises	ExtourneFact AC-12/0314		AC
31/12/2004	607020	Achats de marchandises UE	Fact AC-12/0314	3 587,00	AC
31/12/2004	445662	TVA sur acq.intra-communautaires	Fact AC-12/0314	703,05	AC
31/12/2004	401020	Fournisseurs GELEC	Fact AC-12/0314		AC
31/12/2004	445200	TVA due intra-communautaire	Fact AC-12/0314		AC

2) Rectification de la ventilation du montant des ventes

		Incidence sur CA3
Ventes initialement constatées	1 102 506,21	
Exportations hors CEE (selon correction ci-dessus)	- 50 028,85	
Livraisons intra-communautaire (selon correction ci-dessus)	- 15 865,36	
Ventes en France	1 036 612,00	Ligne 01 Opérations imposables
Exportations hors CEE (montant corrigé et arrondi)	50 029	Ligne 04 Opérations non imposables
Livraisons intra-communautaire (montant corrigé et arrondi)	15 865	Ligne 06 Opérations non imposables

3) Rectification de la ventilation du montant des achats

		Incidence sur CA3
Achats biens et services initialement constatés	1 124 076,80	
Acquisitions intra-communautaires	- 3 587,00	
Achats France (montant corrigé et arrondi)	1 120 490,00	
Acquisitions intra-com. (montant corrigé et arrondi)	3 587	Ligne 03 Opérations imposables

TVA sur achats = 1 124 077 x 19,60% = 220 319 €.

Dont TVA sur acquisitions intra-communautaire : 3 587 x 19,60% = 703 € (arrondi)

4) Imprimé CA3

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES						
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			
01	Ventes, prestations de services		1036 612	04 Exportations hors CEE	0032	50 029
02	Autres opérations imposables			05 Autres opérations non imposables	0033	
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :	0031	3 587	06 Livraisons intracommunautaires	0034	15 865
				07 Achats en franchise	0037	
B DÉCOMPTÉ DE LA TVA A PAYER						
TVA BRUTE			Base hors taxe	Taxe due		
08	Taux 19,6 %	0206	1 040 199	203 879		
09	Taux 5,5 %	0105				
Opérations réalisées dans les DOM						
10	Taux normal ,8 ,5%	0201				
11	Taux réduit 2,1 %	0100				
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)						
13	Anciens	0900				
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950				
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600			
		16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)	203 879		
		17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	703		
		18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco			
<p>La ligne 11 ne concerne que les DOM Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A</p>						
TVA DÉDUCTIBLE						
19	Biens constituant des immobilisations	0703				
20	Autres biens et services	0702		220 319		
21	Autre TVA à déduire	0059				
22	Report du crédit de TVA apparaissant ligne 27 de la précédente	8001				
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 % <input type="text"/>		24 Total TVA déductible (lignes 19 à 22)	220 319		
CRÉDIT		TVA A PAYER				
25	Crédit de TVA (ligne 24 - ligne 16)	0705	16 440	28 TVA nette due (ligne 16 - ligne 24)	NEANT	
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002		29 Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	9979	
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26) (cette somme est à reporter ligne 21 de la prochaine déclaration)	8003	16 440	30 Sommes à imputer y compris acomptes congés	9989	
Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas de paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.			31 Sommes à ajouter y compris acomptes congés	9999		
			32 Total à payer (lignes 28+29-30+31) (n'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)	NEANT		

5) Enregistrement comptable de la TVA due

Date	Comptes		Libellé	Débit	Crédit	Code Journal
31/12/2004	445710	TVA collectée	CA3 décembre	203 175,95		OD
31/12/2004	4452	TVA due intra-communautaire	CA3 décembre	703,05		
31/12/2004	445670	Crédit de TVA	CA3 décembre	16 440,00		
31/12/2004	658000	Charges diverses sur op.gestion	CA3 décembre	0,05		
31/12/2004	445660	TVA déd. sur ABS	CA3 décembre		219 616,00	
31/12/2004	445662	TVA déd. sur acquisition intra-com.	CA3 décembre		703,05	

Dossier 2 : Opérations de fin d'exercice

• Amortissement d'un logiciel

1) Justification du montant des amortissements

- amortissement fiscal : $780/12 = 65$
- amortissement économique : $780 * 0,25 * 1/12 = 16,25$
- amortissement dérogatoire : $65 - 16,25 = 48,75$

2) Enregistrements comptables au 31/12/2004

Date	Comptes		Libellé	Débit	Crédit	Code Journal
31/12/2004	6811100	DAP/Immo corp	selon Tableau	16,25		OD
31/12/2004	6872500	Dotations aux amort. Dérogatoires	selon Tableau	48,75		
31/12/2004	2805100	Amortissement logiciel	selon Tableau		16,25	
31/12/2004	1450000	Amortissement dérogatoire	selon Tableau		48,75	

• Sortie d'actif

3) Enregistrements comptables

Date	Comptes		Libellé	Débit	Crédit	Code Journal
31/12/2004	6811100	DAP/Immo corp	DAP mise au rebut	40,00		OD
31/12/2004	6871000	DAP Charges exceptionnelles		487,34		
31/12/2004	2818400	Amortissement Mobilier			527,34	
31/12/2004	2818400	Amortissement Mobilier	Mise au rebut	1 600,00		
31/12/2004	2184000	Mobilier de bureau			1600,00	

Calculs :

$$40 = 160 / 4$$

$$\text{Solde des amortissements} = 527,34 - 40$$

• Facture non enregistrée

4) Enregistrements facture

Date	Comptes		Libellé	Débit	Crédit	Code Journal
31/12/2004	2154000	Matériels industriels	Fac AC-12/2002	765,00		AC
31/12/2004	4456200	TVA déd. sur immobilisations	Fac AC-12/2002	146,94		
31/12/2004	7650000	Escomptes obtenus	Fac AC-12/2002		15,30	
31/12/2004	4040000	Fournisseurs d'immobilisations	Fac AC-12/2002		896,64	

- **Crédit-bail**

5) Enregistrements comptables

Date	Comptes		Libellé	Débit	Crédit	Code journal
31/12/2004	612200	Crédit-bail mobilier	RENAULT ESPACE	2 100,00		AC
31/12/2004	401000	STAR LEASE	RENAULT ESPACE		2 100,00	
31/12/2004	486000	Ch. d'avance	Régularisation	1 400,00		OD
31/12/2004	612200	Crédit-bail mobilier	Régularisation		1 400,00	
	2 100 x 2/3 = 1 400					

- **Emprunt**

6) Écritures de régularisation

Date	Comptes		Libellé	Débit	Crédit	Code journal
31/12/2004	164000	Emprunts auprès étab. De crédit	Régl échéance 12/04	67,89		OD
31/12/2004	661000	Charges d'intérêts		35,74		
31/12/2004	471000	Compte d'attente			103,64	
31/12/2004	661000	Charges d'intérêts		24,04		OD
31/12/2004	168800	Intérêts courus			24,04	

Intérêts courus = 35,49 (échéance janvier) x 21/31 = 24,04

Ou 35,49 (échéance janvier) x 20/30 = 23,66.

Dossier 3 : Gestion du personnel

1) Cas de Madame Mado

Le nombre d'heures non travaillées s'élèvent à 9 x 7 soit 63.

Le taux horaire de retenue pour absence est obtenu en divisant le salaire mensuel par le nombre d'heures réelles ouvrées dans l'entreprise pour le mois considéré (161 d'après l'énoncé).

La retenue s'élève donc à : 63 heures * 14,91 = 939,13

Le maintien de salaire se montera à :

(9-3) x 7 = 42 heures

Soit : 42 x 14,91 = **626,09**

2) Cas de Monsieur Coulet

Il convient tout d'abord de faire la comparaison entre les deux méthodes pour choisir la plus favorable au salarié.

Maintien de salaire : 5 x (1800/26) = 346,15

Dix pour cent de la base congés payés :

Base CP = Base CP N-1, soit 26 400.

Dix pour cent de la base congés payés x 5/30 = 440,00

Conclusion : On choisit les 10% soit : **440,00**

3) Note de synthèse

Société XCOM PARIS	
De : Le comptable	A : Mme ALLAC
Sources : Documentation sociale Francis Lefebvre	Date du jour
Objet : formalités d'embauche	
NOTE DE SYNTHESE	
Introduction	
I – D.U.E :	
Dans les huit jours de l'embauche, l'entreprise doit transmettre la déclaration unique d'embauche. Celle-ci peut servir de déclaration préalable à l'embauche, elle doit alors être transmise au plus tard le jour de l'arrivée du salarié, quitte à être complétée ultérieurement (dans les huit jours) pour ce qui concerne les autres informations.	
II- Mise à jour du registre du personnel :	
L'entreprise doit tenir à jour un registre du personnel sur lequel doivent figurer dans l'ordre de leur embauche, tous les salariés employés dans l'établissement.	
Pour les entreprises de plus de cinquante salariés, l'employeur doit transmettre à la direction départementale du travail en début de chaque mois le relevé des nouveaux contrats de travail.	

Dossier 4 : Gestion du déficit fiscal

1) Calcul de la créance

Années	Bénéfice d'imputation	Bénéfice imputé taux normal	Cumul	Déficit restant à imputer après imputation
		33,33%		
2004				63 925
2001	12 339	12 339	12 339	51 586
2002	21 915	21 915	34 254	29 671
2003	22 563	22 563	56 817	7 108
Totaux		56 817		
Créance acquise		18 939		

2) Modalités d'utilisation de la créance

Cette créance est imputable sur tout versement dû au Trésor Public au titre de l'IS ou des acomptes (à l'exception de l'IFA) à compter de l'exercice qui suit celui de sa constatation.

La fraction éventuellement non utilisée est remboursable au terme d'une période de cinq ans.

3) Sort fiscal de la fraction du déficit non reportée en arrière

Elle peut être imputée sur les bénéfices des exercices suivants sans limitation de durée (report en avant).

4) Enregistrement comptable

Date	Comptes	Libellé	Débit	Crédit
31/12/2004	444000	Etat, impôt sur les bénéfices		
31/12/2004	699999	Produits nés du report en arrière	18 939,00	18 939,00

5) Conséquences sur le résultat comptable et le résultat fiscal

• Résultat comptable = - 14 320 + 18 939 = + 4 619

• Résultat fiscal : sans changement car le produit né du report en arrière du déficit n'est pas imposable. En conséquence, il fait l'objet d'une déduction extra-comptable dans l'imprimé 2058A.